COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DECEMBRE 2020
A 20H SALLE DE LA DOLINE A LA BERNARDIERE

Date de convocation ..... 03 décembre 2020

Le dix décembre 2020 à vingt heures les membres du conseil municipal de la commune de La Bernardière se sont réunis en session ordinaire salle de la Doline à la Bernardière sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : DURAND Claude, Maire ; DOUILLARD Béatrice, FIGUREAU Luc, GRIFFON Vincent, LORIOU Sylvie, adjoints ; BERANGER Thomas, BLOUIN Christelle, CASSERON Samuel, CHARRIER Alban, CHASSAGNE Hyacinthe, FRESNEAU Karine, KEMPF Gérard, MAUDET Benoit, ROBIN Fanny, SECHER Isabelle, TIJOU Audrey.

Absents excusés : DOUILLARD Jean-Louis, DOUILLARD Stéphanie ;conseillers municipaux
Absente représentée : LE TRIONNAIRE May-Line, conseillère municipale, donne pouvoir à Sylvie LORIOU
Le Conseil a choisi, à l'unanimité, pour secrétaire ROBIN Fanny.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour de la séance du 10 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.
Le procès-verbal du conseil municipal du 05 novembre 2020 a été approuvé à l'unanimité.

PARTIE 1 : SUJETS NE FAISANT PAS L'OBJET DE DELIBERATIONS

➔ *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales et transmises avec la convocation au présent conseil :*

D2020_026	03/11/2020	DIA n°24
D2020_027	25/11/2020	Délégation d'attributions : Attribution du marché des espaces verts des lotissements les Hauts de la Prairie et du Verger.

PARTIE 2 : DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : 16 Votes : 17 (dont 1 pouvoir)

ADMINISTRATION GENERALE

1. Adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée (CDG FPT 85)

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'adhésion de la commune au service de médecine préventive proposé par le Centre de Gestion de la Vendée auquel elle adhère depuis de nombreuses années, la convention pluriannuelle arrivant à son terme le 31 décembre 2020.

CADRE DE VIE/DEVELOPPEMENT URBAIN

2. Opération d'aménagement habitat secteur du Pas Clissonnais

Un nouveau projet d'aménagement « impasse du Pas Clissonnais » sur le secteur du chemin du pas Clissonnais et plus précisément sur la parcelle A 409, propriété de la commune, est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

---

3. Zone commerce : cession à Vendée Habitat

L'Office public de l'habitat de Vendée, Vendée Habitat a proposé sur le territoire de la commune de LA BERNARDIERE, la réalisation de logements publics et de cellules commerciales. Dans le cadre d'une convention portant engagement des parties, la commune de LA BERNARDIERE a répondu favorablement à cette demande dans sa séance du 27 juin 2018.

Dans un souci d'intérêt général et en vue de de maintenir l'attractivité de son centre bourg, la commune de la Bernardière a, pour la réalisation de ce projet, identifié la parcelle cadastrée section AB numéro 687 pour une contenance de 428 m².
Il est décidé, à l'unanimité, de céder ladite parcelle à l'euro symbolique à condition que l'office public souscrive à l'obligation de réaliser 3 logements locatifs sociaux et quatre cellules commerciales.

---

4. Avis sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de St Hilaire de Clisson

Par délibération du 1er octobre 2020, la commune de St Hilaire de Clisson a arrêté son projet Plan Local d'Urbanisme (PLU).
La Commune de La Bernardière est consultée, dans le cadre de cette procédure, en qualité de commune limitrophe.

Le projet étant cohérent sur les limites communales au regard du PLUi de La Bernardière, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, émettent un avis favorable au projet de PLU de la commune de St Hilaire de Clisson.

INTERCOMMUNALITE

5. Adoption du rapport d'évaluation 2020 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre les Communes membres et l'intercommunalité a été créée par la Communauté de Communes pour la durée du mandat, et le représentant communal à cette instance est Monsieur Claude DURAND.
Pour rappel, la CLECT avait à l'origine comme rôle d'assurer, pour l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique ; elle a aujourd'hui le même rôle, pour les transferts de compétences décidés par la loi, ou par les membres de l'intercommunalité, lorsqu'ils sont facultatifs.

Dans le cas présent, elle a établi :

- un tableau des charges transférées à compter du 1er janvier 2020 des communes vers la communauté de communes concernant :
  - les animateurs jeunesse, pour les communes de la Bernardière et de Cugand
  - le plan d'aide au commerce dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19
  - l'achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

- un tableau des restitutions de charges transférées à compter du 1er janvier 2020 de la communauté de communes vers les communes concernant :
  - le versement d'une subvention de fonctionnement au COS pour les agents municipaux du territoire.

Le tableau récapitulatif (voir ci-dessous) reprend ce que le Conseil valide, soit au final pour la commune de la BERNARDIERE, une baisse de l'allocation de compensation versée annuellement par la Communauté de Communes à la Communes, de 194 494,30 € à 176 929.50 €.

Communes	AC annuelle au 01/01/2020	Révision AC selon procédure libre				Total transfert charges 2020	AC annuelle réelle au 31/12/2020
		Jeunesse	Crise COVID - Soutien au commerce	Crise COVID - Achat de masques	Subvention COS agents communaux		
La Bernardière	194 494,30 €	-15 000,00 €	-2 250,00 €	-664,80 €	350,00 €	-17 564,80 €	176 929,50 €
La Boissière-de-Montaigu	221 377,80 €	0,00 €	-2 250,00 €	-734,05 €	350,00 €	-2 634,05 €	218 743,75 €
La Bruffière	812 613,74 €	0,00 €	-6 750,00 €	-1 108,00 €	2 660,00 €	-5 198,00 €	807 415,74 €
Cugand	687 201,40 €	-21 000,00 €	-4 500,00 €	-1 108,00 €	665,00 €	-25 943,00 €	661 258,40 €
L'Herbergement	339 331,62 €	0,00 €	-5 250,00 €	-955,65 €	560,00 €	-5 645,65 €	333 685,97 €
Montaigu-Vendée	4 040 103,16 €	0,00 €	-54 750,00 €	-7 451,30 €	5 390,00 €	-56 811,30 €	3 983 291,86 €
Montréverd	119 805,01 €	0,00 €	-1 500,00 €	-1 315,75 €	560,00 €	-2 255,75 €	117 549,26 €
Rocheservière	231 489,01 €	0,00 €	-9 750,00 €	-1 565,05 €	1 120,00 €	-10 195,05 €	221 293,96 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	310 885,24 €	0,00 €	-4 500,00 €	-1 412,70 €	665,00 €	-5 247,70 €	305 637,54 €
Treize-Septiers	526 558,25 €	0,00 €	-3 000,00 €	-1 108,00 €	2 345,00 €	-1 763,00 €	524 795,25 €
Total	**7 483 859,53 €**	**-36 000,00 €**	**-94 500,00 €**	**-17 423,30 €**	**14 665,00 €**	**-133 258,30 €**	**7 350 601,23 €**

FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE

6. Adoption du montant de l'Attribution de Compensation 2020

En tenant compte du rapport d'évaluation de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 8 octobre 2020 constatant d'une part, les transferts de charges relatives à l'animation jeunesse, le plan de soutien au commerce dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19,

l'achat de masques dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19 ; d'autre part les restitutions de charges relatives aux subventions versées au Comité des Œuvres Sociales de Terres de Montaigu ; le conseil adopte à l'unanimité la proposition de révision de l'attribution de compensation de la commune de la Bernardière à 176 929.50 €.

Pour rappel cette compensation correspond à la dotation qui a été mise en place lorsque les communes membres ont abandonné le recouvrement de la taxe professionnelle de leur territoire au profit de la Communauté de Communes.

---

7. Mise en place de la prime exceptionnelle Covid-19

Le conseil décide, à l'unanimité, de mettre en place une prime exceptionnelle en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a conduit à un surcroît significatif de travail pendant l'état d'urgence sanitaire - pendant le confinement, soit du 17 mars au 10 mai 2020 selon les critères suivants :

Critères	Montant
Agents restés dans leur cœur de métier mais très impactés par la crise en assurant la continuité des services à l'enfance	300 €
Agents restés dans leur cœur de métier mais à qui la hiérarchie a demandé à assurer une continuité du service d'accueil physique du public en plus des missions principales	200 €
Agents restés dans leur cœur de métier mais très impactés par la crise en assurant la mise en place et le respect du protocole sanitaire dans les bâtiments communaux	200 €
Secrétaire générale	200 €

---

8. Création d'un budget annexe impasse du Pas Clissonnais

Le conseil a validé un projet aménagement habitat nommé « impasse du Pas Clissonnais ». Il décide donc d'ouvrir un budget annexe du même nom qui enregistrera les opérations de recettes et de dépenses liées à ce programme et qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 20 000 €.

---

9. Création de l'opération 381 en investissement budget 217

Sur proposition de la commission gestion des services, finances et affaires scolaires qui s'est réunie le 1er décembre 2020, le conseil décide de créer une opération budgétaire 381 « réhabilitation d'une grange en restaurant », en investissement, sur le budget patrimoine immobilier commercial. Cela permettra de suivre au plus juste les opérations de dépenses et de recettes liées à ce programme.

---

10. Création De l'opération 382 en investissement budget 201

Sur proposition de la commission gestion des services, finances et affaires scolaires qui s'est réunie le 1er décembre 2020, le conseil décide de créer une opération budgétaire 382 « travaux d'aménagements carrefours bar boulangerie », en investissement, sur le budget général de la commune. Cela permettra de suivre au plus juste les opérations de dépenses et de recettes liées à ce programme.

---

11. Décision modificative budget les Hauts de la Prairie

Sur proposition de la commission gestion des services, finances et affaires scolaires qui s'est réunie le 1er décembre 2020, le conseil valide la décision modificative suivante qui a essentiellement pour objet la prise en compte des résultats de l'exercice pour l'ajustement et le constat des stocks de fin d'année :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE 011	
COMPTE 608	- 60 000 €
CHAPITRE 65	
COMPTE 6532	- 32 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE 70	
COMPTE 7015	- 270 000 €
CHAPITRE 042	
COMPTE 71355	+ 178 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 040	
COMPTE 3555	+ 178 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 16	
COMPTE 1641	+ 178 000 €

---

12. Décision modificative budget le Verger

Sur proposition de la commission gestion des services, finances et affaires scolaires qui s'est réunie le 1er décembre 2020, le conseil valide la décision modificative suivante qui a essentiellement pour objet la prise en compte des résultats de l'exercice pour l'ajustement et le constat des stocks de fin d'année :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE 011	
COMPTE 608	-75 000 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRE 70	
COMPTE 7015	-350 000 €
CHAPITRE 042	
71355	+ 275 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 040	
COMPTE 3555	+ 275 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 16	
16-COMPTE 1641	+ 275 000 €

---

13. Décision modificative budget patrimoine immobilier commercial

Sur proposition de la commission gestion des services, finances et affaires scolaires qui s'est réunie le 1er décembre 2020, le conseil valide la décision modificative suivante qui a essentiellement pour objet le vote de crédits suite la création de l'opération budgétaire 381 « réhabilitation d'une grange en restaurant » en investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 23	
23-COMPTE 2315 OPERATION 381	+ 30 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 16	
16-COMPTE 1641	+ 30 000 €

---

14. Décision modificative budget général de la commune

Sur proposition de la commission gestion des services, finances et affaires scolaires qui s'est réunie le 1er décembre 2020, le conseil valide la décision modificative suivante qui a essentiellement pour objet le vote de crédits suite la création de l'opération budgétaire 382 « travaux d'aménagements de voirie carrefours bar boulangerie » en investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 23	
23-COMPTE 2315 OPERATION 38	- 50 000 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRE 23	
23-COMPTE 2315 OPERATION 382	+ 50 000 €

---

15. Fixation de la participation communale dans le cadre du contrat d'association avec l'OGEC

Une rencontre a été organisée avec la Directrice de l'école et le bureau de l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC). Cette réunion avait pour objet la présentation des comptes de l'exercice, l'étude du budget pour l'année scolaire à venir et le montant de la participation communale par élève qui en résulte.

Sur proposition de la commission gestion des services, finances et affaires scolaires qui s'est réunie le 1er décembre 2020, le conseil décide d'augmenter la participation de 620 € à 640 € par élève.

PARTIE 3 : INFORMATIONS DE L'ASSEMBLEE

1. Agenda

14 janvier : 20h00 - conseil municipal

Monsieur le Maire clos le conseil à 22h50.

A La Bernardière, le 14 décembre 2020.

Le Maire,
Claude DURAND.

Signé électroniquement par : Claude Durand
Date de signature : 15/12/2020
Qualité : Maire de La Bernardière